

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 23 février 1951

n° 311/Just

Objet

Aff. Meruji, Ranaji



Monsieur le Substitut,

J'ai l'honneur de vous transmettre en
retour votre R.I. n° 308/RMP I.203/V/H. du 6/2/51
Meruji Ramaji a été rayé des registres de populatio
d'Astrida, le 19/12/1950, pour Usumbura où il
réside actuellement.

L'Officier de Police Judiciaire,

CH. L E E S.

Monsieur, le Substitut du Procureur du Roi

dé et à

K I G A L I .